



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2020-130**

**\*\*\***

**Objet :**

**Impasse des roses – Autorisation de division en volumes**

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.  
**Etaient présents :** MM. Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR arrivée à 18h35 – Olivier NADAL – Francine DEHAIL – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Marie-Noëlle FIAULT départ à 19h45 – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Christine DEBEAUCÉ – Dominique RAYNARD – Thierry PAULEAT – Annie FARRET arrivée à 18h40 – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX arrivée à 19h – Sophie HASSAINE – Clément SABOURAUD – Typhaine COMBY arrivée à 19h10 – HORVILLE Steve

**Pouvoirs :** MM. Martine LABEUR à Christine DEBEAUCÉ - Serge FALZON à Philippe LASSALVY - David AUSILIA à Michel BLANES – Nicolas DEPOIX à Marie-Hélène SANCHEZ – Typhaine COMBY à François COLOMBIER

Convocation du 4 décembre 2020

MM. Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

L'impasse des roses, sise dans le centre ancien de la ville, appartient au domaine public de la commune. Elle comprend notamment un porche surmonté d'une maison existante.

Dans ce contexte et afin de numéroter en volumes cette maison existante, le service du cadastre sollicite de la commune l'autorisation de créer une assiette foncière sur l'emprise publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **29 voix POUR (unanimité) :**

- **AUTORISE** la création d'une parcelle sur l'emprise publique DP2
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le procès-verbal de réquisition de division ainsi que l'ensemble des plans de division relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20201215-DEL2020-130-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020